



Fiche signalétique

NIVELTECH

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom commun	: NIVELTECH
Utilisations	: Chape auto-nivelante et auto-lissante à séchage rapide pour la réfection et le resurfaçage des surfaces de béton intérieures.
Fournisseur/Fabriquant	: Sable Marco, Inc. 26, Chemin de la Pêche Pont-Rouge, QC G3H 1C3 1-418-873-4509
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666
FS rédigée par:	: Services Réglementaires Atrion, Inc. 08/31/2007

2. Identification des dangers

État physique	: Solide. [Poudre.]
Couleur	: Gris-brun.
Statut des risques	: Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.
Vue d'ensemble des urgences	: DANGER ! CAUSE DES BRÛLURES OCULAIRES ET DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE RESPIRATOIRE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon OU par NTP, + (Prouvé.) selon OU par OSHA, + (Prouvé.) selon OU par NIOSH [Sable naturel]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon OU par ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon OU par CIRC [Sable naturel]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH [Oxyde de magnésium]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH [Kaolin]. EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible. EFFETS TÉRATOGENÈS: Non disponible.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Sable naturel	14808-60-7	15 - 50
Carbonate de calcium	1317-65-3	5 - 25
Mélange de ciment Portland	65997-15-1	1 - 40
Gypsum	13397-24-5	<7
Sulfate de calcium	7778-18-9	<4
Oxyde de magnésium	1309-48-4	<3
Carbonate de lithium	554-13-2	<2
Kaolin	1332-58-7	<2

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Sable naturel	14808-60-7	15 - 50
Carbonate de calcium	1317-65-3	5 - 25
Mélange de ciment Portland	65997-15-1	1 - 40
Gypsum	13397-24-5	<7
Sulfate de calcium	7778-18-9	<4
Oxyde de magnésium	1309-48-4	<3
Lithium carbonate	554-13-2	<2
Kaolin	1332-58-7	<2

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
 - Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Nom du produit

Sable naturel

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).

TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 0.05 mg/m³ 10 heure(s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 0.1 mg/m³, (as quartz) 8 heure(s). Forme: Respirable dust

OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable

TWA: 30 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust.

TWA: 250 MPPCF 8 heure(s). Forme: Respirable

Carbonate de calcium

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Respirable fraction

TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total

OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction

TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust

Gypsum

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).

Sulfate de calcium	<p>TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction NIOSH REL (États-Unis, 12/2001). TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes. NIOSH REL (États-Unis, 12/2001). TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total OSHA PEL (États-Unis, 8/1997). TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Empoussièrement total ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction NIOSH REL (États-Unis, 12/2001). TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust</p>
Oxyde de magnésium	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fumée</p>
Kaolin	<p>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Totalité des particules ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction NIOSH REL (États-Unis, 12/2001). TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 10 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Total OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust</p>

Canada

Nom du produit	Limites d'exposition
Sable naturel	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction</p>
Gypsum	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction</p>
Sulfate de calcium	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2005). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.</p>
Oxyde de magnésium	<p>TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fumée</p>
Kaolin	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable fraction</p>

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Yeux	: Lunettes de sécurité.
Peau	: Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Respiratoire	: Respirateur anti-poussières.
Mains	: Caoutchouc naturel (latex).



HMIS Code/Équipement de protection individuelle	: E
Protection individuelle lors d'un grand déversement	: Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide. [Poudre.]
Couleur	: Gris-brun.
pH	: >12.5 [Conc. (% poids / poids): 1%]
Point de fusion/congélation	: Moyenne pondérée: 1723.72°C (3134.7°F)
Solubilité	: Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	: Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes et les acides.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.
Conditions de réactivité	: Non disponible.

11 . Informations toxicologiques

Effets aigus	
Yeux	: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: EFFETS CANCÉROGÈNES : Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon OU par NTP, + (Prouvé.) selon OU par OSHA, + (Prouvé.) selon OU par NIOSH [Sable naturel]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon OU par ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon OU par CIRC [Sable naturel]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH [Oxyde de magnésium]. Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH [Kaolin]. EFFETS MUTAGÈNES : Non disponible. EFFETS TÉRATOGENÈS : Non disponible.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, oeil, cristallin ou cornée.

12 . Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Données sur l'écotoxicité		
	Espèces	Période	Résultat
Sulfate de calcium	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	>1970 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	2980 mg/l

Précautions environnementales : Aucun effet important ou danger critique connu.

Produits de dégradation : Non applicable.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14 . Informations relatives au transport

AERG : 154

Informations réglementaires	Nom d'expédition correct	Classe	Numéro NU	GE	Étiquette
Classification pour le UN / IMDG / IATA	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Oxyde de calcium)	8	UN3262	III	
Classification pour le DOT	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Oxyde de calcium)	8	UN3262	III	
Classification pour le TMD	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Oxyde de calcium)	8	UN3262	III	

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Produit corrosif
Matière sensibilisante
Cancérogène
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : TSCA : Tous les ingrédients sont inscrits.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Sable naturel; Kaolin; Carbonate de lithium; Oxyde de magnésium; Carbonate de calcium

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Sable naturel: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée

(chronique); Kaolin: Danger d'intoxication différée (chronique); Carbonate de lithium: Danger d'intoxication différée (chronique); Oxyde de magnésium: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Carbonate de calcium: Risque immédiat (aigu) pour la santé

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	: Carbonate de lithium	554-13-2	1 - 5
Avis du fournisseur	: Carbonate de lithium	554-13-2	1 - 5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État :

- Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Connecticut - Inspection des substances dangereuses:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances en Floride:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Publication de Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Déversement en Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Déversement dans le Massachusetts:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances dans le Massachusetts:** Les composants suivants sont répertoriés: Natural sand; Limestone; Calcium sulfate; Magnesium oxide; Lithium carbonate
- Michigan - Matériel critique:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances dangereuses dans le Minnesota:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances dangereuses dans le New Jersey:** Les composants suivants sont répertoriés: Natural sand; Magnesium oxide; Lithium carbonate
- Déversement dans le New Jersey:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
- New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Les composants suivants sont répertoriés: Natural sand; Limestone; Gypsum; Calcium sulfate; Magnesium oxide; Kaolin
- Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Sable naturel	Oui.	Non.	Non.	Non.
Lithium carbonate	Non.	Oui.	Non.	Non.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives



LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.

LNIS ACPE: Carbonate de calcium

Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada et de l'OSHA aux États-Unis. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC et OSHA, l'American National Standard Institute (ANSI) Z400.1.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette (États-Unis) : CAUSE DES BRÛLURES OCULAIRES ET DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE RESPIRATOIRE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

HMIS RATING

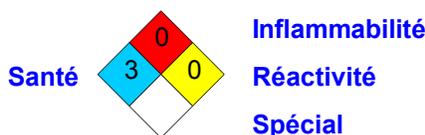
Santé	*	3
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		E

ÉVALUATION DU DANGER

- 4- Extrême
- 3- Sévère
- 2- Modéré
- 1- Faible
- 0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition
Version

: 08/31/2007
: 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.